

PRUDENCE DANS LES DEVOTIONS



E No 13 de la Constitution apostolique sur l'*Index* édicte l'interdiction suivante :

« Les livres ou les écrits qui suggèrent de nouvelles dévotions, même sous le prétexte qu'elles sont privées, sont proscrits, s'ils sont publiés sans l'autorisation des supérieurs ecclésiastiques. »

Là-dessus, « un ancien » a écrit une boutade qui ne manque ni de bon sens ni d'esprit chrétien :

« M'est avis que les dévotions sont en train, en ce moment, de faire grand tort à la dévotion. Nos pères, qui peut-être nous valaient bien, avaient une piété beaucoup plus simple que la nôtre : ils connaissaient un scapulaire, celui du B. Simon Stock ; un chapelet, celui de saint Dominique.

« En fait d'objets de piété, ils mettaient au-dessus de tout les signes de la foi catholique sur lesquelles l'Eglise a répandu la bénédiction, dont la source est en elle : je veux dire les sacramentaux, les huiles saintes, l'eau bénite, les cierges de la Chandeleur, les rameaux du dimanche des Palmes.

« Leurs formules préférées de prières étaient les formules liturgiques, et ils avaient un vrai culte pour le psautier.

« Ils avaient tous cette conviction qu'une mortification, si petite soit-elle, est plus agréable à Dieu qu'une illumination, si féérique qu'on la suppose.

« Leur pèlerinage favori était celui du tabernacle, ou encore celui du calvaire, par l'exercice si ancien et si suggestif du chemin de la croix, ou bien, enfin, celui des processions des Rogations et de Saint-Marc, auxquelles ils ne manquaient jamais. Les stations qu'on les voyait le plus volontiers faire à l'église, c'était au grand Christ de l'entrée du chœur, ou bien encore au Dieu de pitié et à l'autel de Marie, qui était toujours représentée tenant dans ses mains et montrant au monde l'Enfant-Dieu.

« Leur christianisme, en un mot, était d'or : dans le nôtre, un grand religieux le constatait il n'y a pas bien longtemps encore, dans le nôtre, pour nous dispenser de l'effort, nous faisons souvent entrer beaucoup d'alliage. »

Au c
blable
Enfi
des PF

« Si
piété, l
il est v
elle ne
de la p
âmes é
visions
supéri
saints,
la prud

« De
inconn
de la p
les rév
tiplier
ces inc
sont be
la publi
décret
ceux q
ajouté,
se peu
utiles,
memer
soient,
fidèles,
doxie e

Sr M
Anne,
Théo